

Orsac Hébergement et Insertion

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
Ambérieu-en-Bugey – Ain



Secteur:
Hébergement
Insertion

Administrateur délégué
Patrick Perrard

Directeur
Philippe Felix

Directeur adjoint
Sébastien Guichon



Orsac Hébergement et Insertion propose des services liés à l'hébergement et à l'accès au logement.

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Le CHRS diffus Orsac Hébergement et Insertion dispose de 43 places en appartements ou studios sur le secteur d'Ambérieu-en-Bugey. Elles sont réparties en 25 places d'hébergement d'insertion pour des personnes seules ou des familles en grande difficulté pour une durée moyenne de 8 mois, 14 places d'accueil d'urgence réservées aux familles et 4 places d'urgence pour les personnes isolées. L'admission se fait sur orientation du SIAO départemental.

L'accompagnement est adapté aux besoins des personnes accueillies et prend en compte les aspects sociaux, de santé ou d'emploi dans un objectif global de lutte contre l'exclusion, avec pour finalité l'accès au logement autonome.

Hébergement temporaire en ALT/AVDL

Cinq appartements sont destinés à héberger temporairement des personnes en situation précaire, afin d'acquies les bases d'une gestion autonome et d'accompagner dans l'accès au logement (Ambérieu-en-Bugey et Meximieux). L'allocation de logement temporaire est versée par la CAF à la structure gestionnaire pour couvrir le loyer. L'accompagnement est réalisé dans le cadre de l'AVDL. Intermédiaire entre le CHRS et le droit commun, ce type d'hébergement est limité à une durée de 6 mois.

Appartements en sous-location

Orsac Hébergement et Insertion est locataire d'une vingtaine de logements destinés à la sous-location, essentiellement pour des personnes prescrites par les Maisons de la Solidarité d'Ambérieu et de Jassans. Le passage progressif de relais par bail glissant se met en général en place au terme d'un an de sous-location complète. Les deux logements temporaires départementaux d'urgence situés à Miribel sont en sous-location sans bail glissant.

Mesures d'AVDL, accompagnement vers et dans le logement

Orsac Hébergement et Insertion assure en flux 9 mesures d'AVDL au domicile des bénéficiaires. Cet accompagnement de 3 à 6 mois est engagé sur prescription des services de l'État pour des personnes accédant à un logement autonome en sortie de CHRS ou d'ALT, ou en complément d'une attribution de logement par le dispositif DALO ou de maintien dans le logement par la CCAPEX; la mesure d'AVDL peut aussi relever d'une décision de la Préfecture dans le cadre des accords collectifs avec les bailleurs sociaux (ménages prioritaires).

Fiche d'identité

Historique
En 1998, l'Orsac reprend une structure associative qui comportait un volet logement et un volet insertion par l'activité économique. Elle la restructure et l'installe au cœur du Parc industriel de la plaine de l'Ain : c'est la naissance d'Envol. En 2016, l'activité d'hébergement et de logement prend son indépendance pour devenir Orsac Hébergement et Insertion.

Coordonnées
Orsac Hébergement et Insertion
79, avenue Roger Salengro
01500 Ambérieu-en-Bugey
tél. 04 74 38 15 39
orsac.hi@gmail.com
pour l'Accueil de jour :
tél. 04 74 38 52 73
adj.orsac.hi@gmail.com

Capacité d'accueil
CHRS : 43 places
Autres dispositifs d'insertion par le logement : 50 personnes en flux

Personnels
9 ETP

Budget global
1,3 M€

• **Accueil de jour**
Orsac Hébergement et Insertion propose un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes isolées et/ou les familles sans domicile fixe, ayant des parcours, des difficultés et des potentiels variés. Ouvert, convivial et chaleureux, c'est un espace pour se poser, se reposer, boire un café, une soupe, faire des rencontres, échanger, être soutenu dans ses démarches administratives avec dépannage occasionnel alimentaire, vestimentaire et laverie.

• **Moby'L.A.M.**
Un parc de 12 cyclomoteurs est loué à des jeunes suivis par la Mission locale jeunes ainsi qu'à des bénéficiaires du RSA, des travailleurs handicapés ou chômeurs de longue durée. La location se fait sur prescription des conseillers Mission locale, assistantes sociales de secteur ou conseillers Pôle Emploi, afin d'aider à la mobilité pour un emploi, de la formation, des soins ou des démarches administratives.

• **Accueil d'urgence**
OHI gère 18 places pour l'accueil d'urgence de personnes isolées ou de familles, orientées par le 115.

SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation
CCAPEX : commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
ALT : allocation de logement temporaire